



RÈGLEMENT COMPLET DU JEU CONCOURS « Quiz Pâques Speed Luge Vercors»

ORGANISATEUR ET DURÉE DU JEU

SAS LUGE 4 SAISONS

125 impasse du Mornet

38 880 Autrans-Méaudre en Vercors

L'organisateur ci-dessus désigné organise un jeu concours intitulé « Quiz Pâques Speed Luge Vercors»

Dont les gagnants seront désignés par tirage au sort dans les conditions définies ci-après

LE JEU

Article 1

Le concours se déroulera du 19 avril 2025 à 9h00 au 21 avril 2025 à 18h30.

Date et heure française de connexion faisant foi.

Article 2

- Condition de participation au jeu :

Le jeu est gratuit et ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans résidant en France à l'exclusion des personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du jeu.

La participation au jeu concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des termes et conditions du présent règlement disponible sur le site de Speed Luge Vercors :

<https://www.speed-luge-vercors.fr/quiz-paques-speed-luge-vercors>

Le jeu est limité à une seule participation par personne.

La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative, il ne sera attribué qu'un seul lot par personne désignée gagnante.

Le non-respect des conditions de participations énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du participant.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Article 3

Principe du jeu :

Ce jeu se déroule exclusivement par formulaire internet aux dates indiquées dans l'article 1.

Pour valider sa participation chaque participant doit dûment s'inscrire en remplissant tous les champs obligatoires du formulaire en ligne avant la fermeture du jeu.

Article 4

Désignation des gagnants :

Le tirage au sort se fera parmi les bonnes réponses le mardi 22 avril.

L'organisateur désignera par tirage au sort 2 gagnants parmi l'ensemble des personnes ayant réussi le quiz.

Un seul lot sera attribué par gagnant

Le tirage au sort sera filmé et retransmis en live sur notre page facebook @Speed Luge Vercors

Les gagnants seront prévenus par téléphone le 22 avril.

Article 5

Les lots:

1er lot: 1 carte 5 descentes (+ 1 offerte) + 1 Surprise en chocolat

2ème lot : 1 pot de 500g de miel + 1 bouteille de vin 75 cl blanc Chignin. Attention l'abus d'alcool est dangereux pour la santé et il est interdit de piloter nos luges en état d'ébriété ;)

Les lots seront à récupérer à Speed Luge Vercors pendant nos horaires d'ouverture avant le 4 mai 2025

Article 6

Utilisation des données personnelles des participants :

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants au jeu-concours bénéficient auprès de l'Organisateur, d'un droit d'accès, de rectification (c'est-à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données personnelles. Les informations personnelles des participants sont collectées par l'Organisateur uniquement à des fins de suivi du jeu-concours, et sont indispensables pour participer à celui-ci.

Article 7

Responsabilité :

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement. L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu concours.

Par ailleurs, l'Organisateur du jeu-concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale.

L'Organisateur se réserve le droit ,si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le site de Speed Luge Vercors

L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes.

L'utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur.

L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.